



Février 2011

PVV EN CCE

POUR UN SYSTÈME EQUITABLE ET DES MESURES SPECIFIQUES POUR TOUS

INCOHERANT ET INEQUITABLE :

Aujourd'hui deux systèmes de rémunération sur objectifs « cohabitent » dans les CCE : la NVP et PVV.

- Certains services touchent l'un (accueil et les gestions CO) d'autres touchent les deux (Activia et Alliance), et d'autres ne touchent rien (sites de Nantes et Villabé)
- Les montants mensuel moyens 2010 sont peu élevés : NPV : 155 € et PVV : 129 €
- Ces deux systèmes sont plafonnés à 200€ (plus booster) ce qui pénalise ceux qui vendent le plus.
- Un C.C. sur deux éligible à l'un de ces deux systèmes touche moins de 100€/mois, ceux qui vendent le moins sont également pénalisés

Pour la Cfdt cette situation est injuste à tous les niveaux car tous les Conseillers Clients y perdent ! Le problème est triple : l'effet multiplicateur des briques, plafond trop bas, et seuils trop élevés !

DES MESURES EN DEUX TEMPS

Face à cette situation, DEF souhaite harmoniser et améliorer (?) le système en concertation avec les organisations syndicales (et oui, seulement en consultation car l'accord national pour encadrer les PVV du groupe n'a été signé que par la seule Cfdt et n'est donc pas valide).

La direction annonce l'attribution d'un budget spécifique à destination des services ACTIVA et ALLIANCE suite à la mobilisation des salariés.

LA CFDT NE SE CONTENTE PAS DE DEMI-MESURE :

Nous revendiquons :

- que ce budget soit discuté localement avec les organisations syndicales,
- que tous les services en bénéficient (accueil et les Gestion CO),
- que tous les CCE disposent d'une telle mesure
- et surtout **un nouveau Pay Plan motivant, simple, transparent et juste !**

AVEC LA CFDT VOTRE PVV :

[RESPECTÉE]